



Comité Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel de l'Yonne Séance plénière du jeudi 28 mai 2010

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président

Ce 2ème CHS 2010 se tient aujourd'hui dans un contexte de mobilisation des agents de notre ministère qui s'expriment depuis plusieurs mois au travers d'une forte participation aux actions de grève et manifestations organisées en janvier et mars dernier.

Hier les personnels étaient à nouveau dans l'action (**42%** de grévistes dans la filière fiscale, **20%** dans la filière gestion publique, les chiffres ne sont pas encore communiqués pour la Douane) pour :

- défendre leur système de retraite ;
- renforcer leurs missions ;
- demander l'arrêt des suppressions d'emplois et l'amélioration des conditions de travail ;
- exiger la revalorisation des rémunérations et des carrières.

L'allongement de la durée de cotisations annoncé va contraindre les agents à travailler plus longtemps pour avoir au mieux le même niveau de pensions qu'aujourd'hui. Cette réforme est basée sur des études partant d'une augmentation de la durée de vie moyenne sans tenir compte de l'évolution de l'état de santé physique et intellectuel. **Vivre plus longtemps oui, mais dans quel état !**

Pendant qu'un véritable désastre économique et social se joue, le gouvernement et sa majorité parlementaire, toujours sous l'aiguillon du patronat, poursuivent une politique dont les effets sont dévastateurs.

Le plan de rigueur et d'austérité annonce une nouvelle baisse des moyens et des emplois publics alors qu'actuellement la situation des effectifs et des conditions de travail est déjà catastrophique : **c'est inacceptable !**

Dans notre ministère les multiples suppressions d'emplois depuis de nombreuses années aboutissent à une situation intenable dans l'ensemble des services et à de nombreuses remises en cause de nos missions.

Proches du point de rupture, les personnels excédés et mobilisés contraignent le ministre à ouvrir des espaces de débats sur les effectifs et les qualifications : **c'est révélateur de la gravité de la situation !**

Le CHS de ce jour revêt une importance particulière car nous devons décider du programme de prévention.

Nous avons donc, dans ce cadre et malgré la journée d'action importante d'hier, décidé d'y participer.

Concernant les PV, la CGT souhaite rappeler le circuit normal en vue de l'approbation du projet. En effet, celui-ci doit être adressé au secrétaire adjoint et aux autres membres titulaires du CHS qui doivent disposer du temps nécessaire à sa relecture. Le président ne

doit le signer qu'après avoir eu l'assurance que toutes les OS aient pu faire leurs observations.

Le contenu doit être le reflet fidèle des débats. Les représentants des personnels n'ont pas à réécrire le PV comme ils ont dû le faire pour le dernier.

Nous y reviendrons dans le débat.

Concernant le rapport d'activité médicale 2009, le Dr Martinot constate que pour 80 à 90 % du personnel ayant rempli le questionnaire (178 réponses exploitables pour 702 agents), la situation de travail est tolérable ou réalisable.

Pour la CGT, ce constat ne correspond pas à la réalité ressentie, vécue et retransmise par les personnels. Evidemment ceux ci s'expriment plus librement avec nous, que lors des visites médicales individuelles puisqu'ils ne sont pas sûrs des conditions d'exploitation des réponses.

De plus, à qui veut-on faire croire que les causes d'une réelle souffrance au travail exprimée ne sont liées qu'à des facteurs environnementaux sans prendre en compte la surcharge de travail ou la pression.

Comme en 2009 **les Orientations 2010** mettent en évidence comme axes prioritaires les risques spécifiques tels les **problèmes psycho-sociaux** liés aux restructurations de services, les évolutions de métiers, la prise en compte des **risques émergents** (CMR-Amiante) de même que les **troubles musculo-squelettiques**.

La CGT voudrait rappeler que la responsabilité principale en matière de santé et de sécurité incombe à l'employeur et que c'est bien à lui que doit revenir le financement. Les crédits CHS ne doivent être débloqués que de manière complémentaire.

Concernant l'amiante, la CGT insiste pour être régulièrement informée des travaux sur les sites amiantés, pour que les DTA soient actualisés, que les personnels qui le souhaitent puissent bénéficier d'un suivi médical post exposition ou post professionnel..

Concernant les travaux immobiliers, la CGT demande que chaque ordre du jour du CHS comporte un point sur l'échéancier prévisionnel des travaux.

Concernant le registre hygiène et sécurité de la TG, nous ne pouvons pas accepter la réponse qui est faite, son style, la menace et nous attendons une explication sur le fond.

Concernant les conditions climatiques extrêmes, il serait souhaitable que les mesures soient anticipées et prises à temps tant au regard des aménagements d'horaire que des achats de matériel.

Enfin, pour terminer, la CGT souhaite que l'administration poursuive l'information des agents après chaque CHS par l'intermédiaire du bulletin « le CHS vous informe » après approbation des représentants syndicaux.

Pouvons nous espérer la réalisation des formations de l'ensemble des membres du CHS, notamment au vu des évolutions depuis 2007, et ce avant les prochaines élections de 2011.

TITULAIRES :- Pascal Dupuis - Didier Bourigault - Alain Guyader

SUPPLEANTS : Caroline Germain, Nathalie Zelmatt